

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT

Savoie

DE LA COMMUNE de LA CHAVANNE
73800

Séance du 30 septembre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	10

Date de la convocation
23 septembre 2024

Date d'affichage
23 septembre 2024

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt quatre
et le trente septembre
à dix-neuf heures

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le
ID : 073-217300821-20240930-DEL2024_28-DE



le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances, sous la présidence de : **DURET Michel, Maire**

Présents : PETIT Gilles, MOUCHOT Jean, FEIGE Sylvie, BENOIT Véronique, BATTIN Marie-Christine, FLAVIN Bastien, SCOLARI Sarah, LAPERRIERE Nicolas, MICHEL Jean-Pierre.

Excusés : DUVAL Olivier, BONI Emilie.

Absent : /

a été nommé secrétaire : FEIGE Sylvie

Détermination des taux horaires pour la facturation des travaux effectués par les services communaux pour le compte de la Communauté de Communes Cœur de Savoie

Intervenant : M. DURET Michel, Maire

M. le Maire explique que depuis que la Communauté de Communes Cœur de Savoie a repris la Route de La Peyrouse dans la Zone Industrielle depuis l'intersection avec le Hameau de La Bassée jusqu'au bout de la zone côté entreprises, l'entretien n'a jamais été effectué par leurs services.

La Commune a toujours entretenu cette voirie pour des raisons de sécurité ou de salubrité publique donc M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la détermination de taux horaires afin de refacturer cette prestation lorsqu'elle est effectuée par la commune en lieu et place de la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Il propose les taux horaires suivants :

- 36 € pour les travaux ne nécessitant que de la main-d'œuvre et éventuellement du petit outillage
- 70 € pour les travaux nécessitant l'intervention de gros véhicules ou accessoires (tracteur, broyeur, etc...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote : pour = 10, abstention = 0, contre = 0)

- Accepte la proposition de M. le Maire aux taux horaires ci-dessus,
- Demande à M. le Maire de prendre contact avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie afin d'établir une convention,
- Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi délibéré,
Pour copie conforme.

Le Maire,
DURET Michel

La secrétaire de séance,
FEIGE Sylvie

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du